

PLAN D' ACTIONS 2024 – 2027

Convention territoriale globale (CTG)

Communauté de communes Civraisien en Poitou



Projet de territoire

*Garantir un maillage en services et en équipements de qualité et accessibles
pour toutes les catégories de population du territoire*

Guide de lecture du plan d'actions



Intitulé de l'action → **FICHE ACTION N°1.1.2. Nouvelles commissions ouvertes**

Objectif stratégique auquel renvoie l'action → **Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif**

Constats issus de l'évaluation et/ ou du diagnostic – Pourquoi cette action ? → **Constats initiaux**
 L'évaluation de la CTG 1^{ère} génération a mis en exergue le fait que :
 • L'animation de la dynamique est restée insuffisante post déconfinement malgré une réorganisation de la coordination et un temps de sensibilisation aux pratiques coopératives
 • L'absence de portage politique (voire de désengagement y compris financier) qui impacte le développement de l'offre de services et l'équité d'accès (ex: Petite enfance).
 In fine, la mise en œuvre de la 1^{ère} CTG n'a pas réussi à développer chez les acteurs, des pratiques de partenariat pérennes, basées sur un mode coopératif autour de projets structurants.
 Les élus manquent en outre de proximité aux territoires, et ne sont pas suffisamment en veille sur les besoins spécifiques des populations sur les champs dont ils ont la délégation.

Objectifs opérationnels de l'action – Qu'attend-on de l'action ? → **Enjeux et objectifs poursuivis**

- ⇒ Renforcer l'expertise des élus sur leurs délégations
- ⇒ Garantir l'engagement des moyens sur les projets
- ⇒ Développer de nouvelles pratiques coopératives entre élus et acteurs de terrain
- ⇒ Renforcer le portage politique

Description de l'action (conditions et modalités de mise en œuvre)
 Ouvrir et « délocaliser » régulièrement les commissions thématiques (cohésion territoriale-santé- mobilité, petite enfance-enfance-jeunesse, et vie associative) sur les territoires en organisant des temps d'échanges élus/professionnels de terrain.
 La mise en œuvre de cette action supposera :
 • Un portage politique fort à échelle communautaire et locale
 • Une transparence et une communication régulière des actions menées par les commissions

Partenaires à associer

- ✓ Élus communautaires :
 - À la Cohésion territoriale, la santé, et la mobilité
 - À la Petite enfance, enfance, jeunesse
 - À la Vie associative
- ✓ Partenaires municipaux et associatifs sur les territoires selon les projets

Le calendrier de mise en œuvre – Que fait-on et quand ? → **Échéancier**

1^{er} trimestre 2024 : -
 - Définir le calendrier de rencontres en proximité dans chaque commission, selon la feuille de route et en s'appuyant notamment sur les acquis du diagnostic CTG,
 - Fin 2024 : Bilan des commissions ouvertes

Récurance annuelle

Éléments financiers
 La mise en place de l'action ne nécessite pas en soi de financements particuliers
 investissements nécessaires –
 Quels budgets à évaluer et
 Quels leviers financiers peuvent être mobilisés ?

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de commissions ouvertes organisées par thématique
- Nombre et types de participants par commissions ouvertes
- Nombre et type de projets développés et besoins couverts
- Amélioration de l'interconnaissance des acteurs
- Développement de pratiques coopératives sur le long terme
- Perception des acteurs sur l'évolution du niveau de portage politique

Pilote : Chargé de coopération CTG
Equipe projet : Oui

Moyens humains à mobiliser – Qui est en charge de la bonne conduite de l'action et qui est associé à sa mise en œuvre ?

Les données évaluatives à produire pour mesurer les la contribution de l'action à l'atteinte des objectifs et son impact

Description de l'action et points de vigilance –
 Concrètement, on va faire quoi ?



IMPACT 1 **CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTÉ DE PROJET** **POUR FAIRE VIVRE LE PROJET SOCIAL DE** **TERRITOIRE**

Fiche action 1.1.1. Le tiers-lieu 2.0. des acteurs de la CTG

Fiche action 1.1.2. Nouvelles commissions ouvertes

Fiche action 1.1.3. Coordination et pilotage technique du projet

Fiche action 1.2.1. La CTG, on en parle ?

IMPACT 1. CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTÉ DE PROJET POUR FAIRE VIVRE LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif

Actions	Descriptif synthétique	Résultats attendus
1.1.1. Assurer une coordination et un pilotage technique du projet	Passage à 1ETP sur la coordination globale (chargé de coopération) Passage à 1 ETP sur la coordination thématique avec d'une part la Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et l'animation de la vie sociale, le bien-vieillir et l'accès aux droits d'autre part	<ul style="list-style-type: none"> • Des coordinations globales et thématiques renforcées • Un suivi et une avancée effective des actions
1.1.2. Développer de nouvelles commissions ouvertes	Organisation régulière de réunions ouvertes et « délocalisées » sur les territoires permettant des échanges élus/professionnels de terrain, spécifiquement dédiées à la mise en œuvre de la CTG	<ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement de l'expertise des élus sur leurs délégations • Un engagement des moyens sur les projets sécurisés • Le développement de nouvelles pratiques coopératives entre élus et acteurs de terrain • Un portage politique renforcé
1.1.3. Créer le tiers-lieu 2.0. des acteurs de la CTG	Plateforme collaborative en ligne pour les acteurs professionnels de la CTG intégrant un annuaire interactif, un espace de partage des documents ressources et un agenda partagé	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure interconnaissance des acteurs. • Le développement de pratiques partenariales nouvelles en mode coopératif. • Une animation globale du projet social de territoire facilitée et partagée

Objectif 1.2. Créer des temps forts entre les acteurs et avec les habitants et communiquer largement sur le projet, les dynamiques partenariales et les actions mises en place

1.3.1. La CTG, on en parle ?	Définition de la stratégie de communication grand public (objectifs, cibles, formats, et canaux de diffusion, contenus vulgarisés, rythme, ...). Coordination de la programmation du "Civraisien en fête", évènement festif itinérant (bis)annuel de la CTG	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure communication tant en interne des services de la Communauté de communes, qu'à l'externe en direction des partenaires et de la société civile
------------------------------	--	--

Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif

Constats initiaux

Il ressort de l'évaluation de la CTG 1^{ère} génération que les moyens humains et techniques engagés sur la coordination globale et thématique du projet n'ont pas été suffisants. En effet le 0,5 ETP sur le poste de chargé de coopération porté par le Responsable du service cohésion territoriale est sous-évalué compte tenu des enjeux d'animation globale de la dynamique partenariale, et de coordination technique. De même la coordination thématique équivalent aujourd'hui à 1ETP centré sur la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, porté par la direction du service Enfance jeunesse est également sous-évaluée. En outre, les différents outils de pilotage du projet n'ont pas été exploités de façon opérationnelle et les process de reporting des groupes de travail n'ont pas été tenus. Le calendrier des instances n'a pas été tenu en tenant compte de la période post déconfinement.

Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Mise en œuvre effective des actions inscrites dans la CTG
- ⇒ Vision globale du projet social
- ⇒ Coordination thématique
- ⇒ Animation d'une véritable communauté de projet à l'échelle du Civraisien en Poitou

Échéancier

- 2024 :
- Estimation du coût de chaque poste et définition des investissements nécessaires
 - Conception des outils de suivi, reporting et process de coordination et partage aux partenaires et agents mobilisés
- Chaque année : préparer les bilans annuels en vue des instances de pilotage de la CTG et mettre en œuvre les décisions qui en découlent.

Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

- Passage à 1ETP sur la coordination globale
Passage à 1 ETP sur la coordination thématique avec d'une part la Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et l'animation de la vie sociale, le bien-vieillir et l'accès aux droits d'autre part
- Description des groupes de travail pour la conduite du projet et des process de coordination (articulations entre les groupes de travail, process de reporting, conception d'outils de suivi et d'évaluation, ...)
- Définition d'un budget annuel dédié à l'animation et la mise en œuvre de la CTG Le renforcement des moyens humains et financiers dédiés à la coordination du projet doit faire l'objet d'une validation politique, préalablement éclairée par une budgétisation mettant en avant autant les coûts en termes d'investissements financiers que d'investissements sociaux (cf. prévention des risques liés à une non-réponse apportée aux besoins des populations).

Éléments financiers

Pour tout nouveau développement ou création de fonction de chargé de coopération, et de chargé de coordination thématique le montant forfaitaire de l'aide de la Caf est de 24 000€/ETP/an.

L'animation et la mise en œuvre de la CTG doit faire l'objet d'une enveloppe financière dédiée annuelle qui reste à évaluer.

Partenaires à associer

- ✓ DGS
- ✓ Services de l'intercommunalité
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre d'ETP dédiés à la coordination globale et thématique de la CTG et répartition des responsabilités
- Existence d'outils de suivi et de reporting des actions
- Effectivité des instances et respect du calendrier initial
- Niveau de satisfaction des acteurs dans la bonne animation de la dynamique partenariale et (vision globale des avancées, communication régulière, ...)

Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif

Constats initiaux

L'évaluation de la CTG 1^{ère} génération a mis en exergue le fait que :

- L'animation de la dynamique est restée insuffisante post déconfinement malgré une réorganisation de la coordination et un temps de sensibilisation aux pratiques coopératives
 - Implication des élus modérée, ce qui a impacté le déploiement d'une offre de services en fonction de l'équité d'accès (notamment sur la petite enfance et l'accueil collectif)
- In fine*, la mise en œuvre de la 1^{ère} CTG n'a pas réussi à développer chez les acteurs, des pratiques de partenariat pérennes, basées sur un mode coopératif autour de projets structurants.
- Les nouveaux élus ont manqué d'appropriation du projet de la CTG, ce qui leur a fait défaut en terme de proximité avec les acteurs du territoire et de veille sur les besoins spécifiques des populations, notamment sur les champs dont ils ont la compétence (petite enfance/enfance/jeunesse).

 **Enjeux et objectifs poursuivis**

- ⇒ Renforcer l'expertise des élus sur leurs délégations
- ⇒ Garantir l'engagement des moyens sur les projets
- ⇒ Développer de nouvelles pratiques coopératives entre élus et acteurs de terrain
- ⇒ Renforcer l'appropriation politique

 **Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre**

Ouvrir et « délocaliser » régulièrement les commissions thématiques (cohésion territoriale- santé- mobilité, petite enfance-enfance-jeunesse, et vie associative) sur les territoires en organisant des temps d'échanges élus/professionnels de terrain.

La mise en œuvre de cette action supposera :

- Un portage politique fort à échelle communautaire et locale
- Une transparence et une communication régulière des actions menées par les commissions

 **Partenaires à associer**

- ✓ Élus communautaires :
 - À la Cohésion territoriale, la santé, et la mobilité
 - À la Petite enfance, enfance, jeunesse
 - À la Vie associative
- ✓ Partenaires municipaux et associatifs sur les territoires selon les projets

 **Échéancier**

- 2^e semestre 2024 : -
- Définir le calendrier de rencontres en proximité dans chaque commission (2 réunions en moyenne par an), selon la feuille de route et en s'appuyant notamment sur les acquis du diagnostic CTG,
 - Fin 2024 : Bilan des commissions ouvertes

Récurrance annuelle

 **Éléments financiers**

La mise en place de l'action ne nécessite pas en soi de financements particuliers

Indicateurs d'évaluation 

- Nombre de commissions ouvertes organisées par thématique
- Nombre et types de participants par commissions ouvertes
- Nombre et type de projets développés et besoins couverts
- Amélioration de l'interconnaissance des acteurs
- Développement de pratiques coopératives sur le long terme
- Perception des acteurs sur l'évolution du niveau de portage politique

Objectif 1.1. Organiser et animer une gouvernance adaptée pour un pilotage continu du projet associant la diversité des parties prenantes (élus, agents, associations, habitants...) en mode coopératif

Constats initiaux

L'évaluation de la CTG 1ère génération a mis en exergue le fait que :

- Les outils de pilotage et de coordination du projet n'avaient pas réussi à se pérenniser dans le temps
- L'animation de la dynamique est restée insuffisante post déconfinement malgré une réorganisation de la coordination et un temps de sensibilisation aux pratiques coopératives
- Malgré le développement d'approches plus transversales (ex : avec la création du service cohésion territoriale) et d'articulations aux autres dispositifs (CLS) au lancement du projet, celles-ci gagneraient à être plus explicites et renforcées, ne serait-ce que pour mieux mobiliser les financements disponibles (ex: Charte familles)
- Les nouveaux élus ont manqué d'appropriation du projet de la CTG, ce qui leur a fait défaut en terme de proximité avec les acteurs du territoire et de veille sur les besoins spécifiques des populations, notamment sur les champs dont ils ont la compétence (petite enfance/enfance/jeunesse).

In fine, la mise en œuvre de la 1ère CTG n'a pas réussi à développer chez les acteurs un sentiment d'appartenance à une véritable communauté de projet, que cela soit en interne comme en externe de la Communauté de communes. Néanmoins la mission même d'évaluation, mais également d'élaboration de la nouvelle CTG ont permis de sensibiliser et de remobiliser les acteurs et de nourrir une perception positive de la CTG et de sa plus-value.

Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Améliorer l'interconnaissance des acteurs.
- ⇒ Développer des pratiques partenariales nouvelles en mode coopératif.
- ⇒ Faciliter l'animation globale du projet social de territoire.

Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Plateforme collaborative en ligne permettant à chaque partenaire institutionnel et associatif de :

- Mieux identifier les acteurs ressources sur le territoire (annuaire de acteurs/cartographie).
- Accéder à l'information sur la conduite et le suivi de la CTG : diffusion des compte-rendus des instances de pilotage, des instances de suivi du projet, et des réunions de travail des « commissions ouvertes », calendrier des instances et des grands événements à venir.
- Partager ses propres documents ressources : mise à disposition de documents ressources de chaque partenaire dont le schéma de développement et ses fiches actions.

Afin que la plateforme soit effectivement au service de l'animation du projet, sa conception doit se faire dans la première année de mise en œuvre de la CTG et associer la diversité des acteurs institutionnels et associatifs.

Partenaires à associer

- ✓ Les membres du Comité technique
- ✓ CSC Mille Bulles
- ✓ EVS Cicérone

Échéancier

2e semestre 2024 :

- Étude de faisabilité technique et financière d'un site à part entière ou d'un intranet au site de l'intercommunalité sur la base d'un cahier des charges précis
- Validation du format et de son financement

1er semestre 2025 :

- Programmation de la plateforme (rubriques, contenus, ...)
- Création d'un annuaire interactif

Éléments financiers

Définition du budget alloué à la conception de la plateforme sur la base de l'étude de faisabilité, la réalisation d'un devis intégrant les divers outils « interactifs » et partagés (annuaire sous forme cartographique, agenda partagé, ...) ainsi que la maintenance du site.

L'animation de la plateforme ne nécessite pas en soi de financements particuliers, exception faite de la formation du chargé de coopération dans sa mise à jour régulière et son utilisation au quotidien.

Indicateurs d'évaluation

- Existence de la plateforme collaborative
- Existence d'un annuaire de acteurs de la CTG et mise à jour régulière
- Animation de la plateforme (mise à jour effective des rubriques, partage des documents, ...)
- Perception des acteurs sur l'impact du Tiers-lieu 2.0. de la CTG dans :
 - La bonne coordination du projet et du suivi des actions
 - La communication sur le projet
 - La mobilisation de la diversité des acteurs
 - L'appartenance à une communauté de projet

Objectif 1.3. Créer des temps forts entre les acteurs et avec les habitants et communiquer largement sur le projet, les dynamiques partenariales et les actions mises en place

Constats initiaux

Le manque de communication au cours de la CTG 2019-2023 a fortement impacté le pilotage des actions en interne des services et dans le lien aux partenaires. Cela est notamment le résultat de la faiblesse des moyens dédiés à la coordination mais également du manque de stratégie de communication quant aux objectifs à mener :

- la communication claire et accessible à tous sur ce qu'est la CTG, les acteurs mobilisés, les actions en cours ou prévues, les résultats attendus,
- la communication sur les avancées des actions et retombées / impacts du projet,
- la communication pour sensibiliser sur des enjeux prioritaires,
- la communication pour mobiliser et créer l'engagement.

Enjeux et objectifs poursuivis

⇒ Améliorer la communication tant en interne des services de la Communauté de communes, qu'à l'externe en direction des partenaires et de la société civile.

Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Définition de la stratégie de communication grand public (objectifs, cibles, formats, et canaux de diffusion, contenus vulgarisés, rythme, ...).

Coordination de la programmation de "Civraisien en fête", évènement festif annuel ou bisannuel de la CTG.

La mise en œuvre de l'action suppose la mobilisation massive des services techniques supports de la Communauté de communes mais également des partenaires institutionnels et associatifs.

Partenaires à associer

- ✓ Chargé de coopération CTG
- ✓ Coordonnateur(s) thématique(s)
- ✓ CSC Milles Bulles
- ✓ EVS Cicérone
- ✓ Caf de la Ville
- ✓ MSA Poitou
- ✓ Mission Locale

Échéancier

2^{er} semestre 2024 :

- Constitution d'un groupe projet
- Définition de la stratégie de communication globale
- Programmation de la 1^{ère} édition du « Civraisien en fête »

Printemps 2025 : Organisation de la 1^{ère} édition du « Civraisien en fête »

Conduite des actions de communication tout au long de la convention.

Éléments financiers

La mise en œuvre de l'action dans son volet stratégique ne suppose pas un coût supplémentaire. L'ingénierie devra être assurée par le Chargé de coopération comme un outil de pilotage et d'animation de la communauté d'acteurs.

La mise en place du groupe projet en charge de l'organisation de l'évènement festif annuel, ne nécessite pas, en soi, de financements particuliers.

Les financements seront à évaluer selon la programmation de chaque évènement. Un budget annuel pourra être défini en dialogue de gestion (cf. Enveloppe globale FA. 1.1.3.)

Des financements ponctuels pourraient être mobilisables du côté MSA Poitou (GMR, Charte familles), au cas par cas.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type de supports de communication élaborés et diffusés
- Nombre d'évènements festifs organisés et niveau de participation.
- Sentiment des acteurs professionnels d'être bien informés de l'avancée des travaux
- Sentiment des habitants d'être informés des actions et projets existants (cf. baromètre habitants)



IMPACT 2 RENDRE LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SOCIALEMENT ATTRACTIF

Fiche action 2.1.1. Capacité d'accueil du jeune enfant

Fiche action 2.1.2. Observatoire Petite Enfance

Fiche action 2.2.1. Création d'un pôle communautaire « accueil de loisirs »

Fiche action 2.3.1. Chantiers citoyens

IMPACT 2. RENDRE LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SOCIALEMENT ATTRACTIF

Objectif 2.1. Développer une offre adaptée à la diversité des besoins de garde petite enfance et ainsi fidéliser les familles

Actions	Descriptif synthétique	Résultats attendus
2.1.1. Augmenter la capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire	Etudier la faisabilité pour augmenter la capacité d'accueil de la Petite Enfance de 24 places et des modes gestions associés. Evolution des RPE en guichet unique sur Gençay et Valence en Poitou	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service Petite Enfance suffisante pour répondre aux besoins des familles • Une couverture territoriale homogène et adaptée • Une équité et un choix dans l'accès à l'offre • Une meilleure orientation des familles
2.1.2. Constituer un observatoire Petite Enfance	Constituer un référentiel d'observation partagé, permettant la centralisation des données Petite enfance et leur mise à jour régulière pour une veille continue des besoins et une adaptation de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Une veille continue des besoins des familles civraisiennes. • Des familles mieux orientées dans la recherche de solutions de garde

Objectif 2.2. Créer un espace d'accueil adapté pour l'accueil enfants et adolescents sur le Civraisien en Poitou

2.2.1. Création d'un pôle communautaire « accueil de loisirs »	Création d'un nouvel équipement communautaire à destination des familles dans le cadre de l'accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle structure • Une offre mieux adaptée répondant aux besoins face à une hausse de fréquentation des familles
--	--	---

Objectif 2.3. Intensifier l'animation de la vie sociale en suscitant l'engagement citoyen et en encourageant les solidarités entre tous les habitants, quel que soit leur âge et leur profil (jeunes, parents, séniors...)

2.2.3. Proposer des chantiers citoyens	Proposer des espaces et des projets d'engagement pour toutes les générations en fonction des besoins des communes – à l'initiative ou non des habitants, débouchant sur un événement festif	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de solidarités et de liens intergénérationnels • Des jeunes qui développent un sentiment d'appartenance au territoire
--	---	--

Objectif 2.1. Développer une offre adaptée à la diversité des besoins de garde petite enfance et ainsi fidéliser les familles

Constats initiaux

Bien que la population de la Communauté de communes soit caractérisée par une tendance lourde au vieillissement, fort est de constater que le manque d'offre d'accueil sur la petite enfance impacte profondément l'attractivité du territoire.

Le besoin de garde existe pour la population aujourd'hui installée sur le territoire et ce depuis des années. L'enjeu avait déjà été identifié comme prioritaire dans la CTG 2019-2023 mais a souffert d'un désengagement politique et financier. Les constats sont pourtant clairs :

- Une population d'enfants de moins de 3 ans certes en baisse mais avec des parents majoritairement biactifs qui ne trouvent pas toujours de moyen de garde sur le territoire.
- Une forte hausse de la part des familles monoparentales (+ 37% entre 2009 et 2019)
- Une très faible diversification de l'offre : 1 multi-accueil Les Fripounets à Civray de 11 places insuffisant et une surreprésentation d'AM (112) dont ¾ ont plus de 40 ans.
- Une majorité de familles accueillies au multi-accueil de Civray aux revenus faibles.
- Une offre sur l'accueil individuel qui pourrait rapidement être en tensions suite à l'absence de renouvellement de professionnels sur le territoire.

 **Enjeux et objectifs poursuivis**

- ⇒ Couvrir le territoire de manière homogène
- ⇒ Assurer une équité d'accès à l'offre sur le territoire intercommunal en donnant le choix aux familles

 **Échéancier**

2^{ème} semestre 2024 :

- Mise en place d'un groupe projet.
- Recherche de porteurs de projets.
- Étude de faisabilité technique et financière dont montage financier.

1^{er} semestre 2025 :

- Recherche de porteurs de projets, de locaux et/ou réalisation des travaux

À partir de la rentrée 2025 :

- Accueil des premiers enfants sur de nouvelles places créées

 **Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre**

Etudier la faisabilité pour augmenter la capacité d'accueil de la Petite Enfance de 24 places et des modes de gestion associés (tous types d'EAJE (jardin d'enfant, halte-garderie, multi-accueil, ...) MAM communale et/ou privée, crèche privée, etc; ainsi que les projets de fonctionnement (accueil occasionnel, régulier, horaires adaptés, itinérance, ...).

Réadaptation de l'accueil des jeunes enfants au multi-accueil de Civray.

Un travail de valorisation et de promotion des métiers de la petite enfance.

Déploiement du SPPE.

 **Éléments financiers**

Les financements seront à évaluer pour l'accompagnement aux études de faisabilité technique et financière selon l'opérateur positionné sur la création de places d'accueil du jeune enfant.

Sources de financement mobilisables :

	Investissement	Fonctionnement
CAF 86	- Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE) - Fonds de modernisation des EAJE (Fme) pour les dépenses de rénovation indispensables au bon fonctionnement de l'EAJE - Fonds locaux	- Prestation de Service Unique (PSU) et Bonus associés - Bonus Territoires - Bonus Trajectoire - Fonds Publics et Territoires
MSA Poitou	GMR Charte Familles	PSU

 **Partenaires à associer**

- ✓ Les membre du Comité de pilotage

 **Indicateurs d'évaluation**

- Nombre de structures créées et répartition territoriale
- Nombre de places créées
- Nombre d'enfants accueillis
- Profil des familles accueillies
- Perception des habitants sur la qualité de l'offre proposée, et l'adéquation à leurs besoins (cf. Baromètre habitants)

Objectif 2.1. Développer une offre adaptée à la diversité des besoins de garde petite enfance et ainsi fidéliser les familles

L'action contribue également à la poursuite de l'objectif 3.2. Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale à tous les âges des enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales

Constats initiaux

Malgré un bon maillage en Relais Petite Enfance (3 RPE dont un en guichet unique), 3 REAAP, 3 LAEP, 2 MAM et 2 en projet, et une « Maison des 1000 premiers jours » en émergence, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou pâti d'un double défaut de politique petite enfance concertée à échelle intercommunale, et de coordination entre acteurs. Si bien qu'il y a une **méconnaissance de l'ampleur des besoins en horaires atypiques, accueils occasionnels, actions passerelles, et répit parental**. En outre, **l'information est peu lisible pour les familles, et les services d'accompagnement à la parentalité sont peu structurés**.

Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Assurer une veille des besoins des familles civraisiennes.
- ⇒ Mieux orienter les familles

Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Constituer un référentiel d'observation partagé, permettant la centralisation des données Petite enfance et leur mise à jour régulière pour une veille continue des besoins et une adaptation de l'offre
La mise en œuvre de l'action suppose au préalable que les élus communautaires réinterrogent l'intérêt communautaire relatif à la Petite enfance en vue d'une équité dans l'accès aux services et des contributions des différentes échelles territoriales (cf. Fiche action 1.2.1.)
En outre cela suppose à la fois d'animer un travail de partenariat aux acteurs institutionnels et de terrain et de consulter régulièrement les familles.

Partenaires à associer

- ✓ Coordinatrice petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- ✓ Animatrices RPE
- ✓ Chargé de coopération
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou
- ✓ PMI Vienne

Échéancier

2^{ème} semestre 2024 :

- Mise en place d'un groupe projet
- Définition du référentiel d'observation et mise en place d'outils de suivi et de requêtes

Actualisation annuelle du diagnostic

Portage du diagnostic 1 fois par an, par les élus, auprès des autres élus, des partenaires et des familles

Éléments financiers

La mise en place du groupe projet et la conception des outils de veille ne nécessitent pas d'investissements financiers.

Indicateurs d'évaluation

- Existence d'un référentiel d'évaluation et de la production de diagnostics annuels
- Nombre d'initiatives et projets d'adaptation de l'offre résultant de l'observation des besoins
- Perception des familles de la bonne adaptation de l'offre à leurs besoins (cf. baromètre habitants).

Objectif 2.2. Créer un espace d'accueil adapté pour les enfants et adolescents sur le Civraisien en Poitou
Constats initiaux

La communauté de communes gère 2 accueils de loisirs en multisites. L'ALSH du Civraisien/Charlois est éclaté en plusieurs sites en fonction des âges et des périodes : Asnois pour l'été pour les 3/12 ans, Savigné pour les ados et Saint Pierre d'Exideuil pour les mercredis. La demande en accueil de loisirs dans le Civraisien/Charlois augmente et notamment le nombre d'enfants habitant le Civraisien. L'organisation des transports des enfants vers le site d'Asnois l'été est de plus en plus compliqué avec des temps de transport importants. Le site d'Asnois ne correspond plus aux besoins de l'accueil de loisirs. Les bâtiments nécessitent des grosses rénovations et l'éloignement du site avec toutes les activités complique l'organisation des journées (transports/activités).

La commune de Civray est propriétaire du site de l'ancien CFA qui tombe en ruine et qui n'est plus opérationnel. Ce site démoli peut permettre la construction d'un nouvel ALSH regroupant tous les âges de 3 ans à 17 ans. Il est situé à proximité immédiate du centre ville, du complexe sportif de Civray, du collège Camille Claudel, ainsi que de Cicérone.


Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Répondre aux besoins des enfants en terme d'accueil de loisirs par l'aménagement d'espaces conviviaux et opérationnels
- ⇒ Recentrer l'ensemble des activités sur un seul site et éviter des temps de transport allongés des enfants
- ⇒ Valoriser les nouveaux bâtiments et rationaliser les organisations pour permettre l'accueil de loisirs sur un seul site
- ⇒ Réaménager une friche d'espaces tertiaires pour en faire un ERP à haut niveau de performance énergétique et en minimisant les incidences environnementales


Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Recrutement d'un bureau d'étude afin d'aider la collectivité à édifier un équipement opérationnel et permettre une gestion raisonnée et économique.

l'ensemble des bâtiments comprends : des espaces d'accueil de loisirs 3/10 ans avec des salles d'activités, des salles de sieste, des sanitaires, des espaces de vestiaires, des espaces pour les Ados, des espaces administratifs pour les services, des espaces partagés comme infirmerie, rangements, salles d'accueil, des espaces de restaurations.

Les thèmes prioritaires retenus de la démarche environnementale : confort visuel, confort hygrothermique, qualité de l'air, gestion de l'entretien et de la maintenance.

Il s'agit d'aménager 880 m² d'espaces pour accueillir les enfants de 3 à 17 ans dans des espaces agréables, opérationnels et végétalisés. (1210 m² espaces extérieurs : aires de loisirs, parcs, cours, préau et espaces de jeux)

la méthodologie de projet est décrite comme suit : diagnostic partagé des besoins, élaboration des scénarios d'aménagement et choix du scénarios, définition d'un programme, permis de construire et consultation des entreprises, travaux.


Partenaires à associer

- ✓ Coordinatrice petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- ✓ Animateurs ALSH
- ✓ Chargé de coopération
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou
- ✓ PMI de la Vienne


Échéancier

2^{ème} semestre 2024 :

- Phase avant projet

1^{er} semestre 2025 :

- Consultation des entreprises

2nd semestre 2025 :

- Début des travaux

Fin du semestre 2026 :

- Fin des travaux


Éléments financiers

Le cout de l'opération est estimé à 2 600 000 € HT (dont 15% d'honoraires et dépenses diverses)


Indicateurs d'évaluation

Construction d'un ALSH à Civray
 Fréquentation de l'équipement par les jeunes de 3/17 ans

Objectif 2.3. Intensifier l'animation de la vie sociale en suscitant l'engagement citoyen et en encourageant les solidarités entre tous les habitants, quel que soit leur âge et leur profil (jeunes, parents, seniors...)

L'action contribue également à la poursuite de l'objectif 3.1. Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées

Constats initiaux

L'engagement des habitants dans des projets d'intérêt collectif reste faible sur le territoire malgré une diversité d'associations maillant le territoire et une force bénévole existante du côté des jeunes retraités.

Le Baromètre habitants a ainsi fait ressortir :

- qu'il existe un **fort sentiment d'isolement social** (31% des répondants, près 50% disent que le lien social est faible)
- qu'il n'y a **pas suffisamment d'occasions pour s'engager** et rencontrer du monde (88 % des personnes interrogées n'ont pas entendu parler d'évènement dits « participatifs » où ils peuvent s'engager)
- que les **habitants ne se sentent pas soutenus par des professionnels du territoire pour mettre en œuvre des projets citoyens** (92% des personnes interrogées)

Malgré ces signaux d'alerte, l'envie de s'investir existe. Le baromètre a en effet mis en avant que près de la moitié des personnes interrogées avait **envie de s'investir** dans des projets citoyens (38% ont assez envie et 8% très envie).

**Enjeux et objectifs poursuivis**

- ⇒ Développer les solidarités et notamment dans leurs dimensions intergénérationnelles
- ⇒ Améliorer le bien-vivre ensemble
- ⇒ Renforcer le sentiment d'appartenance

**Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre**

Proposer des espaces et des projets d'engagement pour toutes les générations en fonction des besoins des communes – à l'initiative ou non des habitants, débouchant sur un évènement festif.

Afin de ne pas faire de « concurrence » aux projets portés par les associations au local, il est indispensable de mettre en œuvre une équipe projet multi-acteurs afin de faire au préalable un état des lieux des initiatives citoyennes existantes et de les promouvoir pour favoriser leur réussite.

Les chantiers doivent pouvoir se déployer sur des territoires différents, l'idée étant que chaque bassin de vie soit touché par un projet d'engagement citoyen sur la durée de la CTG. Ainsi chaque chantier sera mené par un groupe d'habitants différents.

**Partenaires à associer**

- ✓ Associations locales dont CSC Mille Bulles et EVS Cicérone
- ✓ Chargé de coopération CTG
- ✓ Habitants

**Échéancier**

Septembre 2024 : Constitution de l'équipe projet
4^{ème} trimestre 2024 :

- État des lieux des initiatives existantes et communication,
- Identification des chantiers possibles (thématiques, lieux, modalités de mise en œuvre, financements, ...)
- Appel à candidature

2025 :

Chantier citoyen 1, bilan et évènement festif de fin de chantier, définition du chantier suivant

Renouvellement annuel

**Éléments financiers**

Le financement des projets devra être étudié au cas par cas en mobilisant les dispositifs et sources existantes.

**Indicateurs d'évaluation**

- Typologie des membres de l'équipe projet dont nombre d'habitants et répartition par âge et lieu de résidence
- Nombre de chantiers citoyens
- Type de projets menés
- Couverture territoriale des chantiers
- Composition des groupes d'habitants (nombre, répartition par sexe et âge)
- Evolution des perceptions des habitants liés à l'isolement social, l'engagement citoyen, les solidarités, le sentiment d'appartenance (cf. Baromètre habitants)



IMPACT 3 RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES ET GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS AUX DROITS ET SERVICES

- Fiche action 3.1.1.** Renforcement du collectif « Instant Convivial » de visites à domicile – Equipes citoyennes Monalisa
- Fiche action 3.2.1.** Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants et jeunes
- Fiche action 3.2.2.** Réseau parentalité du Civraisien en Poitou
- Fiche action 3.3.1.** Commission territoire accès aux droits et logement

IMPACT 3. RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES ET GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS AUX DROITS ET SERVICES

Objectif 3.1. Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées

Actions	Descriptif synthétique	Résultats attendus
3.1.1. Renforcement du collectif « Instant Convivial » de visites à domicile – Equipes citoyennes Monalisa	Renforcer les équipes citoyennes Monalisa portées par le CIF –SP avec un réseau d'ambassadeurs d'une part et des groupes de bénévoles visiteurs d'autre part qui plus intergénérationnels et aux profils diversifiées (parents isolés, personnes en insertion, ...) + partenariats Mille Bulles et Cicérone	<ul style="list-style-type: none"> • Des habitants et professionnels sensibilisés aux enjeux du bien vieillir • Des équipes intergénérationnelles de bénévoles qui interviennent sur tout le territoire • Des personnes âgées qui sont sorties de leur isolement social

Objectif 3.2. Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale à tous les âges des enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales

3.2.1. Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants et des jeunes	Soutien personnalisé et collectif des familles (parents et jeunes) dans la scolarité des collégiens et lycéens – avec une attention particulière en direction des familles monoparentales Développement de CLAS en élémentaire. Projet de CLAS au collège.	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention du décrochage scolaire par un accompagnement global de la famille
3.2.2. Consolider le réseau parentalité du Civraisien en Poitou	Créer un réseau d'acteurs permettant de proposer un accompagnement personnalisé des familles rencontrant des obstacles et étant confrontées à des situations « de rupture » dans leurs parcours de vie (séparation, deuil d'enfant, maladie,)	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie de l'isolement et prévention des ruptures de certaines familles (lutte contre l'exclusion, la pauvreté, le non-recours, ...)

Objectif 3.3. Favoriser l'accès aux droits et recueillir de façon continue les besoins des habitants en diversifiant les modalités de leur participation et en développant les actions « d'aller vers »

3.3.2. Constitution d'une commission territoriale « Accès aux droits et logement »	Cellule intercommunale de veille des besoins en matière d'accès aux droits et de logement (ex: logement des jeunes), ayant une vision transversale des projets en cours (cf. contrats et documents cadres -PLH, OPAH RU,..), et capable de garantir la prise en compte des enjeux liés à l'accès aux droits sur tous les projets logement.	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'accès aux droits des habitants quel que soit leur âge et leurs besoins
--	--	--

Objectif 3.1. Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées

L'action contribue également à la poursuite de l'objectif 2.3. Intensifier l'animation de la vie sociale en suscitant l'engagement citoyen et en encourageant les solidarités entre tous les habitants, quel que soit leur âge et leur profil (jeunes, parents, seniors...)

Constats initiaux

La population du Civraisien en Poitou est marquée par une **forte tendance au vieillissement** (1/3 de la population a plus de 60 ans, et la part des plus de 80 ans a augmenté de plus de 10 points en 10 ans). Si l'intercommunalité comme le tissu associatif se sont d'ores et déjà fortement emparés des enjeux liés à ce vieillissement de sa population, **l'isolement social reste important** (cf. baromètre habitants -31% des répondants se sentent isolés, près de 50% disent que le lien social est faible). Cela est amplifié par la précarité des ménages seniors, et les difficultés de mobilité pour l'accès aux droits et services dans un territoire rural. Des initiatives existent mais elles sont insuffisantes, à l'instar de l'association CIF-SP qui constitue des **réseaux de visites à domicile** sur le département dont un collectif, « Instant Convivial », déployé sur le territoire du Civraisien en Poitou, qui est porté par Familles Rurales et la MSA Poitou.

 Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Prévenir et lutter contre l'isolement social des seniors
- ⇒ Développer les solidarités intergénérationnelles
- ⇒ Améliorer le « bien-vieillir » dans le Civraisien

 Échéancier

1^{er} semestre 2025 :

- Constitution de l'équipe projet
- État des lieux des visites organisées, moyens bénévoles mobilisés
- Identification des zones « blanches » qui nécessiteraient des interventions.

2^{ème} semestre 2025 :

- Appel à bénévoles de visiteurs et d'ambassadeurs et lancement des premières visites

 Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Renforcer les équipes de bénévoles portées par le CIF –SP avec un réseau d'ambassadeurs d'une part et des groupes de bénévoles visiteurs d'autre part qui plus intergénérationnels et aux profils diversifiées (parents isolés, personnes en insertion, ...).

Proposer de développer le maillage du territoire en équipes citoyennes via des partenariats avec le CSC Mille Bulles et l'EVS Cicérone. La mise en place d'une équipe projet est indispensable dans ce sens.

Aller vers une labellisation « Equipes citoyennes MONALISA ».

Cette fiche action est intégrée au Contrat Local de Santé (CLS)

 Éléments financiers

La mise en place du groupe projet et la conception des outils de veille ne nécessitent pas d'investissements financiers.

 Indicateurs d'évaluation

- Nombre de nouveaux bénévoles de visiteurs (répartition par âge et sexe)
- Existence de nouveaux réseaux de visites à domicile et d'ambassadeurs
- Nombre de seniors touchés
- Nombre d'équipes citoyennes Monalisa labellisées

 Partenaires à associer

- ✓ Direction vie associative de la CCCP
- ✓ Coordinateur.trice animation de la vie sociale et accès aux droits
- ✓ Chargé de mission CLS
- ✓ CIAS
- ✓ CIF-SP
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou
- ✓ Maison des solidarités
- ✓ ADMR
- ✓ Communes
- ✓ CSC Mille Bulles
- ✓ EVS Cicérone
- ✓ Habitants

Objectif 3.2. Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale à tous les âges des enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales

Constats initiaux

La jeunesse civraisienne est peu accompagnée sur le plan scolaire (pas de travail autour du décrochage scolaire, pas de CLAS au collège lycée par exemple, pas de coordination suffisante avec la Mission Locale). En outre aucune offre de soutien à la parentalité existe en direction des parents de jeunes. Un travail auprès de la jeunesse du territoire est à mener pour construire et former les jeunes adultes de demain, ainsi que promouvoir les métiers de l'animation.

 Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Développer une offre en direction des parents de jeunes
- ⇒ Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'ambition scolaire
- ⇒ Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes

 Échéancier

1^{er} semestre 2025 :

- Définition des projets CLAS élémentaire (développement) et collège (création). (cf. Référentiel national de financements des CLAS)

Juillet 2025 (à préciser selon l'échéancier de l'appel à projet) :

- Dépôt des dossiers de demande d'agrément CLAS

Septembre 2025 :

- Ouverture du(des) CLAS.

Bilan et renouvellement annuel.

 Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

Soutien personnalisé et collectif des familles (parents et jeunes) dans la scolarité des collégiens et lycéens – avec une attention particulière en direction des familles monoparentales

- Développement de CLAS en élémentaire.
- Projet de CLAS au collège.
- Projet BAF de territoire.
- Création / réhabilitation de locaux dédiés à l'accueil d'enfants/jeunes (voir fiche action 2.2.1),

 Éléments financiers

CAF :

=> Prestation de service CLAS qui couvre une partie des dépenses liés à l'organisation de l'activité, soit un montant maximal de 2 563 € par groupe d'enfants et par année scolaire, sans dépasser 32,5% du budget global. Majoration possible de 305€ par groupe d'enfants sous conditions.

MSA :

=> Charte familles et GMR pour le lancement du projet

+ Cofinancements possibles par les communes accueillant les CLAS

 Partenaires à associer

- ✓ Direction Jeunesse de la CCCP
- ✓ VP à la jeunesse
- ✓ Communes
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou
- ✓ Education nationale
- ✓ Mille Bulles
- ✓ Cicérone,
- ✓ Conseil départemental

 Indicateurs d'évaluation

- Nombre de CLAS agréés et répartition géographique
- Nombre d'enfants touchés et répartition par âge
- Type d'actions développées en direction des enfants, des jeunes et des parents
- Nombre de familles monoparentales touchées
- Existence d'un partenariat à la Mission Locale

Objectif 3.2. Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale à tous les âges des enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales

Constats initiaux

Depuis 2015, l'association Mille Bulles, aujourd'hui agréé centre social, organise et anime un **secteur famille**. Cependant son action reste limitée et **ne permet pas de proposer une offre et une couverture globales en direction de l'ensemble des familles civraisiennes à tous les âges des enfants**. Des Au titre de la CTG 2019-2023, une action avait été fléchée dans ce sens mais n'avait pas abouti. Il s'agit désormais de répondre au besoin repéré depuis des années.

Enjeux et objectifs poursuivis

- ⇒ Animer un réseau d'acteurs pour proposer une offre globale
- ⇒ Développer un parcours « d'insertion/intégration » dans le territoire à destination des nouvelles familles et des familles potentiellement isolées (monoparents)



Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre

En complémentarité des actions menées par les travailleurs sociaux CAF, créer un réseau d'acteurs permettant de proposer un accompagnement personnalisé des familles rencontrant des obstacles et étant confrontées à des situations « de rupture » dans leurs parcours de vie (naissance, séparation, deuil d'enfant, maladie, ...) à tous les âges des enfants:

- proposer une offre fixe et itinérante;
- développer des actions en direction des parents de jeunes rencontrant des difficultés liées à l'adolescence et la jeune majorité.

La prise de compétence et/ou la définition de l'intérêt communautaire sur la thématique parentalité impactera le portage politique et le financement des actions qui seront définies par l'équipe projet.



Partenaires à associer

- ✓ Direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- ✓ Coordinateur CLS
- ✓ Animatrices RPE
- ✓ CAF de la Vienne
- ✓ MSA Poitou
- ✓ Education nationale
- ✓ PMI
- ✓ CSC Mille Bulles
- ✓ EVS Cicérone
- ✓ Assistantes sociales de secteur (MDSP)



Échéancier

2^{ème} semestre 2024 :

- Recensement des acteurs de la parentalité et création de l'équipe projet
- Etat des lieux des actions menées et identification collective des priorités d'action pour les années à venir

1^{er} semestre 2025 :

- Elaboration du livret ressources familles
- Identification des familles isolées et nouvelles familles arrivées sur le territoire et communication en leur direction



Éléments financiers

La mise en place du groupe projet et la conception des outils de veille ne nécessitent pas d'investissements financiers.

Les actions développées pourraient être financées dans le cadre des REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Chaque REAAP bénéficiant d'une enveloppe limitative qui est gérée via des appels à projets annuels.

L'action peut bénéficier au lancement de financements MSA Poitou (GMR et Charte Familles)



Indicateurs d'évaluation

- Existence d'un réseau d'acteurs et composition
- Existence d'un « parcours d'insertion des familles »
- Création d'un livret ressources familles
- Actions mises en place en direction des parents par catégorie d'âge des enfants
- Nombre de familles et structure des ménages touchés

Objectif 3.3. Favoriser l'accès aux droits et recueillir de façon continue les besoins des habitants en diversifiant les modalités de leur participation et en développant les actions « d'aller vers »**Constats initiaux**

Le logement est un des domaines d'action principal de la CAF, notamment par l'APL.

Les problématiques de logements touchent divers public : à la fois les personnes précaires tout âges confondus, mais aussi les jeunes en insertion ou encore les familles en séparation.

La question du logement peut être au cœur d'une rupture familiale ou peut venir nourrir des problématiques sociales préexistantes.

L'accès à un logement digne, en bon état, offrant stabilité et sécurité est un enjeu, notamment dans un parc de logement anciens (3/4 datent d'avant 1975) avec peu de locatif et 13% de taux de vacance.

**Enjeux et objectifs poursuivis**

- ⇒ Garantir une veille continue des besoins en matière d'accès au logement quel que soit l'âge et le besoin (adaptation du logement lié à l'âge, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, logement des jeunes, ...).
- ⇒ Améliorer l'accès aux droits en matière de logement

**Description de l'action, conditions et modalités de mise en œuvre**

Cellule intercommunale de veille des besoins en matière d'accès aux droits et de logement, ayant une vision transversale des projets en cours (cf. contrats et documents cadres -PLH, OPAH RU,..), et capable de garantir la prise en compte des enjeux liés à l'accès aux droits sur tous les projets logement.

- Participation aux groupes projets de suivi des programmes Petites ville de Demain, PLUI-H, OPAH RU, ...
- Suivi de l'expérimentation autour de la lutte contre l'habitat indigne et le Permis de louer à Civray à des fins d'essaiage
- Participation au groupe organisateur du Forum logement
- Lancement d'une réflexion sur la question du logement des jeunes

**Partenaires à associer**

- ✓ Service intercommunal habitat – logement / PVD
- ✓ Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- ✓ Service cohésion territoriale
- ✓ Élus référents
- ✓ Coordinateurs thématiques
- ✓ CAF 86
- ✓ MSA Poitou
- ✓ Conseil départemental (MDS)
- ✓ Soliha
- ✓ Cicérone

**Échéancier**

- Se raccrocher au rythme des réunions de la cellule logement des acteurs sociaux du territoire

**Éléments financiers**

La mise en place de l'action ne nécessite pas d'investissements financiers.

**Indicateurs d'évaluation**

- Existence de la commission territoriale
- Nombre et type de membres de la commission
- Participations effectives aux groupes projets en lien au logement
- Résultats de la réflexion sur le logement des jeunes